

Liste des régiments de cavalerie et d'infanterie français au service de la France, en garnison à Cambrai, de 1677 à 2000

Seconde partie : de 1790 à 2000

Par Philippe RAOULT

L'article portant sur la présence des régiments d'infanterie et de cavalerie en garnison à Cambrai, de par son volume, a été divisé en deux parties. La première partie, parue dans la revue n°94 de « Cambrésis, Terre d'Histoire », débute quelques mois après la prise de la ville fortifiée de Cambrai le 19 avril 1677 par le Roi Louis XIV et une partie de son armée. Cette partie, commencée en 1682 par l'officialisation d'un régiment en garnison à Cambrai, s'achève dans les premiers mois de la Révolution française.

Jusqu'à la Révolution, les régiments, au service du Roi et non de la France, tous professionnels, à la troupe rarement francophone, en garnison dans la ville, ont une filiation directe, même si ces formations changent fréquemment de nom. La seconde partie, rédigée dans cette revue n°95, démarre sous cette Révolution jusqu'en 1939, étirée, à la demande de collègues, jusqu'à l'année 2000. Toutefois, de 1939 à 2000, l'existence de militaires dans Cambrai ne s'articule plus en régiments mais en « centres » (de mobilisation, de sélection). La Révolution voit désormais les régiments affectés d'un numéro et leurs chefs de corps désignés par une Commission. À partir de 1794, les effectifs de ces corps sont triplés, voire quadruplés, par des bataillons de volontaires, disparates, enthousiastes mais indisciplinés. C'est le « Premier Amalgame », qui voit le nom de régiment disparaître sous l'appellation de « Demi-Brigade de bataille ». Deux ans plus tard, on procède à un « Deuxième Amalgame », qui voit les ex formations prendre le nom de « Demi-Brigade de ligne ». Sur ces deux Amalgames, je ne me suis pas attardé, ne gardant que les numéros officiels des régiments, reformés officiellement sous ce vocable en 1803, présents dans les murs de Cambrai. De 1792 à 1814, toutes les couches de la société française sont touchées par ce conflit long et meurtrier imposé à la France par les monarchies européennes.

Après les Cents-Jours (mars à juin 1815), le retour des Bourbons détruit tout ce qui rappelle l'Empire (ou pour résumer le quart de siècle post Ancien Régime). Les régi-

ments sont dissous, les bataillons et compagnies disloqués, les chefs de terrain proscrits. On ne trouve plus que des Légions départementales commandées par des nobles exilés. Les numéros disparaissent de l'annuaire de l'infanterie ; cavalerie et artillerie subissant le même sort. Pourtant, en 1820, ces Légions redeviennent régiments, cette fois pour longtemps.

Cambrai, dont le statut de ville officielle de garnisons permanentes existe depuis 1761, vit toutes ces péripéties, sans vraiment y prendre part comme on peut le lire (ou plutôt ne pas le lire) dans les registres de délibérations de la municipalité où la présence bisannuelle de régiments, aux noms ou numéros souvent ignorés des pages manuscrites, ainsi que l'absence des noms des chefs de corps, démontrent le manque de relations armée-nation, et dont la ville ne retient que les frais d'installation et de vie des troupes assujettis à la ville.

Il faut attendre l'après-guerre franco-prussienne de 1870-1871 pour voir la mise en place d'un service militaire masculin universel et donc régional, sonnait la fin des permutations plus ou moins régulières des régiments de France et de Navarre. C'est bien entendu le cas pour Cambrai dont la population ne va retenir dans sa mémoire principalement que deux régiments, lesquels honorent de leurs numéros le nom de deux rues de la ville.

Le plan désormais « dessiné » de cette seconde partie, je vous souhaite une agréable lecture.